

LA VOIX DES SENIORS

INFO

EDITION NO 1 SEPTEMBRE 2019

SSR Schweizerischer Seniorenrat
CSA Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

VASOS Vereinigung aktiver Senioren- und
FARES Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern
Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Berne
Federazione associazioni dei
pensionati e d'autoaiuto in Svizzera, 3000 Berna

SVS Schweizerischer Verband für Seniorenfragen
Association Suisse des Aînés (ASA)
Associazione Svizzera degli Anziani (ASA)

Le coût de la santé au centre des élections fédérales du 20 octobre 2019 – les recettes des partis politiques

Lukas Bäumlé, délégué CSA

En Suisse, 84 milliards de francs sont dépensés chaque année dans le domaine de la santé. Tout le monde veut sa part du gâteau – les prestataires de soins, l'industrie pharmaceutique comme les caisses maladies. Et la population souffre sous le poids des primes d'assurance, qui représentent une part de plus en plus lourde dans le budget des ménages.

La prévoyance vieillesse et le domaine de la santé trônent en tête de la liste des préoccupations de la po-

core sa place, de nos jours, dans le domaine de la santé? Son pilotage devrait-il être du ressort de la Confédération? Va-t-on connaître une rationalisation de la santé? Il convient de répondre rapidement à toutes ces questions pour éviter que le système de santé ne s'effondre.

Pistes de solutions ou vaines paroles?

Les partis politiques ont élaboré diverses recettes en vue des élections fédérales. Certaines sont «de la

PS que cette initiative s'apparente à un simple exercice de redistribution qui ne fait baisser en rien les dépenses de la santé. Toutefois, pour les payeurs de primes, cette baisse représenterait un allègement substantiel.

Le **PDC** a quant à lui lancé l'initiative «pour un frein aux coûts de la santé». Les frais dans ce domaine, et donc les primes, ne doivent pas progresser plus vite que l'ensemble de l'économie et les salaires. Il est possible d'imposer une telle directive. Mais comment garantir les soins si les coûts sont plus élevés dans un an?

Le **PLR** veut «un nouvel élan» pour le système de santé: les Libéraux-Radicaux exigent, dans leur document d'orientation, l'introduction d'indicateurs de qualité et d'efficacité ainsi que d'un financement homogène des soins ambulatoires et stationnaires, un ralentissement du volume croissant des prestations et le libre-choix pour les assurés.

Pour leur part, les **Verts** optent pour une autre approche: selon eux, le pilotage de la Confédération pourrait être amélioré par une Loi fédérale sur la santé. Il faudrait définir les fondements d'une politique nationale de la santé.

L'**UDC** préconise une réduction des droits aux prestations. Les hôpitaux (encore en nombre excédentaire) et les cantons (responsables des hôpitaux) doivent s'atteler à un redimensionnement.

Conclusion: tous les partis ont leur propre recette en vue des élections 2019; mais la «formule miracle», personne ne l'a trouvée. Après les élections, il sera intéressant de voir comment ces recettes seront appliquées.



pulation. Ces deux thèmes sont donc prioritaires dans l'agenda des partis politiques en vue des élections fédérales du 20 octobre 2019. Les coûts de la santé, en hausse, et l'annonce des fédérations de caisses maladie selon laquelle les primes vont à nouveau augmenter de quelques points de pourcentage ont déstabilisé la population. Où va notre système de santé? Notre assurance maladie sociale, en Suisse, peut-elle encore représenter la solution d'avenir alors que les coûts de la santé ne cessent de croître? Le fédéralisme a-t-il en-

poudre aux yeux», d'autres, des pistes plus substantielles. Deux partis avancent des propositions concrètes, avec initiative populaire à la clé.

Le **PS** prend les primes d'assurance comme point de départ. Le parti lance une initiative populaire visant à plafonner le niveau des primes à 10% du revenu disponible. En fin de compte, cela signifie que le reste des coûts de la santé – qui n'ont guère de raison de diminuer – devraient être pris en charge par les pouvoirs publics, c'est-à-dire par le contribuable. Les opposants à l'idée reprochent au

Editorial



Roland Grunder, Coprésident SSR

Sommaire

- 1 Le coût de la santé au centre des élections fédérales
- 2 Editorial
- 3 Einkommen nach Pensionierung durch Kürzung laufender Renten
- 4 Altersvorsorge in grosser Schieflage
- 5 Finanz & Steuerpolitik
- 6 Es braucht neue Finanzierungsmodelle
- 7 Die Chancen, die Gesellschaft mitzugestalten
- 8 - 9 Klimaerhitzung
- 10 Ist die Gruppe der Hochaltrigen in unserer Gesellschaft integriert ?
- 11 Alterspflege der Zukunft
- 12 Der Oscar für Altersarbeit SSR – Herbstkongress

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Pour une nouvelle période de quatre ans, le CSA a reçu l'assurance de son subventionnement par la signature du contrat avec la Confédération par l'OFAS. Ce nouveau contrat diffère des précédents, par le fait qu'il est devenu plus précis, plus factuel, plus adapté à la mission et aux activités du CSA.

Au gré de la préparation de ce contrat, nous avons pu constater que le CSA se trouve dans une période de mutation comme c'est, par ailleurs, le cas de notre société toute entière. Durant près de deux décennies, le CSA a répondu à sa prérogative de base, celle de trouver et de gérer le consensus entre les deux faitières qui sont à son origine. Dans le domaine de la politique du vieillissement et des seniors, le CSA n'a pas eu de difficulté à remplir sa mission et de défendre les intérêts des plus faibles. Aujourd'hui pourtant le CSA est à la croisée des chemins du 21^{ème} siècle. Son objectif à terme doit être celui de la représentation de tous les rentiers de ce pays, y compris des pré-rentiers à la recherche d'un emploi pour les dernières années de vie professionnelle. Il s'agit pour le CSA d'aller au-delà du simple consensus. Il doit se positionner en défenseur de la politique du vieillissement, en représentant de l'ensemble des rentiers et des seniors au-delà des clivages partitocratiques.

L'union fait la force....

La Suisse c'est 2,3 millions de rentiers AVS dont 450'000 de celles et de ceux-là sont au seuil de pauvreté. Plus de 500'000 personnes font partie d'un ménage qui travaille avec un revenu se situant au-dessous du seuil de pauvreté.

Pauvre ! Oui, un mot qui fait peur et pourtant bien réel dans un pays qui se targue d'être l'un des plus riches du monde. Un pays qui, pour faire face à ses obligations envers ses seniors, se voit pousser à proposer des réductions de rentes, des diminutions de ses prestations, d'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, voire même des hommes. Des restrictions qui font basculer encore plus de gens dans la pauvreté. Est-ce normal ?

C'est pour cela que le CSA doit monter aux barricades. C'est pour cela que le CSA doit faire fi des idéaux prônés par les faitières et leurs associations membres. Le CSA doit être rassembleur, défenseur, fédérateur. Cela passe sans doute par un changement de paradigme, une révision de son organisation, une réadaptation de sa stratégie à la modernité, à la société actuelle et future, comme l'a souhaité l'OFAS. Et la mutation est en marche. Un groupe adhoc a été constitué et planche sur une nouvelle stratégie et, au passage, sur une nouvelle vision qui devra déboucher sur une nouvelle mission et, peut-être de nouvelles structures organisationnelles.

Après près de 20 ans de bons et loyaux services, le CSA doit prendre pied dans l'ère moderne, tenir compte des pensées et des technologies d'aujourd'hui, et demain, de l'intelligence artificielle, du développement durable, de la santé de la planète, du réchauffement climatique, mais aussi du vieillissement, de la santé et de leur impact économique et social. Il doit cependant chercher à renforcer son image de représentant d'un groupe social important et grandissant : les seniors, avec un crédo prépondérant, le bien-être et le bien-vivre de notre population aînée, tout particulièrement les plus vulnérables.

IMPRESSUM

Editeur:

Conseil Suisse des Aînés(CSA):

Roland Grunder, Coprésident

Association Suisse des Aînés (ASA):

Karl Vögeli, Président

Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse

(FARES):

Jacques Morel, Coprésident

Layout & Impression: Comarg Sär-

Redaction:

CSA Reinhard Hänggi

ASA: Margareta Annen

FARES: Inge Schädler

Administration:

Secrétariat CSA

Hopfenweg 21

CH-3007 Berne

info@ssr-csa.ch

www.ssr-csa.ch

Unterstützt von / Soutenu par / Supportato da



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Perte de revenus pour les retraités suite aux coupes des rentes en cours



Prof. Dr. oec. publ. **Peter Haudenschild**, délégué CSA
Actuaire diplômé
Expert en assurances de pension
Candidat au Conseil national Argovie.

A la retraite, les revenus bruts chutent de 30 à 40%, en fonction du niveau de salaire. Or, la Constitution fédérale stipule que les prestations du premier et du deuxième piliers combinées doivent «permettre de conserver dans une large mesure le niveau de vie antérieur».

Des modèles de calculs établissent cet objectif de prestation à quelque 60% du salaire précédemment perçu. Les cotisations salariales non imposables comme l'AVS, l'AI et l'APG de 5,125% ou les contributions de la caisse de pension disparaissent. Les déductions fiscales comme les frais de transport domicile-travail, les repas pris à l'extérieur, les frais de formations continues, etc. sont supprimés. L'objectif de prestation a été calculé en 1985 avec un taux de conversion de 7,2% (obligatoire). Avec un avoir de vieillesse (épargne) disponible au moment de la retraite de 100 000 francs, la rente annuelle devrait ainsi s'élever à 7 200 francs. Ce taux de conversion, de 6,8% aujourd'hui, est trop haut vu les taux d'intérêts faibles et l'espérance de vie élevée.

Objectif de prestation en péril

Pour qu'il soit mathématiquement correct, le taux de conversion devrait s'élever à d'environ 5%. La différence de 1,8 point de pourcentage devrait – en simplifiant – inclure la population active actuelle. Les rentes sont donc en ce moment trop élevées d'environ 25%. Les 50 à 65 ans en font particulièrement les frais avec leurs gros avoirs de vieillesse parce qu'ils touchent un taux d'intérêt faible. Les «jeunes», eux, ne sont pas encore trop touchés. Cette redistribution annuelle de 5 à 8 milliards de francs est marquante. Elle devrait correspondre à un taux de 0,5 à 1,0% de la somme du bilan des caisses de pension.

Coupes exigées des rentes de vieillesse en cours de 25%

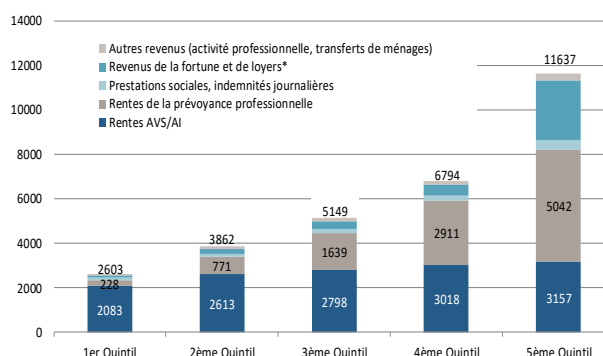
Des efforts sont faits pour que ce montant soit non seulement déduit des (futurs) rentes de vieillesse mais aussi de celles en cours. L'initiative parlementaire Wei-

bel «pour une flexibilisation des rentes LPP», qui exigeait une coupe des rentes facultatives des caisses de pension, a récemment été rejetée – la faute aux élections du Conseil national imminentes. L'initiative populaire «prévoyance OUI – mais équitable» de Josef Bachmann requiert d'ajuster en permanence toutes les rentes des caisses de pension aux revenus de placements, à l'allongement de l'espérance de vie ainsi qu'à l'inflation et de transférer ces risques sur les retraités.

Revenu mensuel des ménages de retraités regroupé en 5 classes (quintils) par niveau financier

Source: Office fédéral de la statistique, Credit Suisse (Statistique des caisses de pensions suisses, mai 2017).

*) Les versements en capital des 2^{ème} et 3^{ème} piliers sont additionnés à



la fortune et apparaissent indirectement comme revenu de la fortune.

Tandis que le 20% des retraités aux revenus les plus faibles (1^{er} quintile) reçoivent en moyenne 228 francs par mois ou 8,8% de leur revenu du 2^{ème} pilière, les plus aisés (5^{ème} quintile) touchent eux 5042 francs, soit 43,3% de leur revenu. Ces différences dépendent certes également de l'année de naissance. Mais elles proviennent surtout du niveau de revenu dont la personne retraitée est issue, donc aussi de caractéristiques comme le niveau d'éducation, la profession ou la rémunération.

Qui doit payer les pots cassés pour les capitaux «mal affectés» ?

La question se pose de déterminer si les coupes doivent être pratiquées de manière linéaire chez tous les retraités ou ne toucher que la classe de revenus supérieure, et ce d'autant plus lourdement. Avec une réduction de 25% sur les rentes en cours, les 66 à 99 ans sont-ils censés chercher un poste à 25% ou s'inscrire pour bénéficier des prestations complémentaires ou de l'aide sociale? Que vaudrait encore le pacte intergénérationnel?

Les partisans de réductions sur les rentes en cours ne donnent pourtant pas de réelles réponses à ces interrogations.

La prévoyance vieillesse en grosse difficulté

Karl Vögeli, président ASA



Il n'y a pas de quoi se reposer sur ses lauriers après la dernière votation qui apportera une légère hausse des recettes à l'AVS... Et pas le temps non plus d'ailleurs! D'autant que la Réforme 21, annoncée juste avant la pause d'été par le Conseiller fédéral Alain Berset, ne sauvera pas le système.

Certes, les recettes s'en trouveront améliorées – mais pas suffisamment. En effet, le nombre de retraitées et de retraités, en pleine explosion (baby-boomers), couplé à l'augmentation de l'espérance de vie, nécessitent des finances supplémentaires. Le Conseiller fédéral propose certes une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée de 0,7%, qui ferait entrer quelque trois milliards de francs supplémentaires dans les caisses de l'AVS. Mais le calcul est simple: ce montant ne suffit pas. Fin 2029 – dans dix ans, donc – l'AVS repassera dans le rouge et, sur la base de la

réforme Berset, elle sera à nouveau en faillite une décennie plus tard. Il n'y a guère de raison de supposer que le nouveau Parlement sera meilleur en mathématiques que l'actuel. La réforme sera discutée à n'en plus finir aux Chambres fédérales. Quant au développement économique de la Suisse, qui sait si les prévisions optimistes se vérifieront... Si la Suisse ne parvient pas à améliorer ses relations avec les pays voisins, la croissance économique risque de rester une chimère.

Il faut assainir l'AVS et la LPP

L'AVS est loin d'être assainie. Et le deuxième grand chantier social se profile déjà. Il faut revoir entièrement le deuxième pilier des rentes, une réforme encore plus urgente que l'assainissement de l'AVS. En effet, le système de capitalisation imposé par la Loi n'est déjà plus respecté de nos jours. Les retraitées et les retraités n'ont épargné avec leurs employeurs que 75% environ de leurs rentes. Les 25% restants proviennent aujourd'hui des actifs. Le système ne peut pas fonctionner à terme. Etonnamment, le gouvernement n'avance pas la moindre proposition à ce sujet, alors que les pistes sont évidentes: on peut recourir bien davantage au travail à temps partiel. Il semblerait que

Berne n'ait pas encore entendu parler du travail sur appel ni du télétravail. Ensuite, il convient d'enfin égaliser la progression désastreuse des cotisations. Alors qu'un jeune de 20 ans ne verse presque rien pour son deuxième pilier, ce montant triple pour un quinquagénaire. Rien de surprenant à ce que les employeurs n'aient pas particulièrement envie de garder les personnes en poste jusqu'à l'âge officiel de la retraite! Si l'on veut relever l'âge de la retraite, il faut des incitations pour conserver les collaborateurs âgés et expérimentés dans le processus de travail. Certains employeurs raisonnables ont entretemps remarqué que l'expérience s'avère payante.

L'Etat devrait agir maintenant

Gouverner, c'est prévoir! Si le Conseil fédéral sèche, les organisations de retraités doivent entrer en action et mettre au point leurs propres propositions. Relevons nos manches! Quoiqu'en fait, les personnes encore actives devraient consolider leurs rentes à venir. La plupart des parlementaires seront personnellement touchés par cette évolution. Des propositions?



Politique financière et fiscale: deux préoccupations qui tiennent à cœur aux seniors

Hans Rudolf Schuppisser, délégué CSA



La politique des seniors n'équivaut pas à une politique de l'État et des partis. Elle doit s'occuper, dans le cadre de l'équité intergénérationnelle, des préoccupations et des besoins des aînés.

Actuellement, de tels besoins existent également au niveau de la politique financière et fiscale. Il convient ici d'en mentionner deux.

Toujours rien de nouveau à l'horizon sur la question de la pénalisation spécifique des couples mariés à la retraite.

C'est une histoire sans fin! Les rentes des couples mariés à la retraite sont additionnées pour le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu. Pourtant, ils ne bénéficient pas – contrairement aux conjoints en âge d'exercer une activité professionnelle – d'une «déduction pour doubles revenus» renforcée. Ain-

si, les couples mariés à la retraite sont plus fortement soumis à la progression des revenus provenant de rentes que leurs pendants actifs. Cette injustice est connue depuis bien longtemps et a d'ailleurs essuyé les critiques du Tribunal fédéral. Néanmoins, toutes les tentatives des politiques comme des autorités de corriger ce point sont restées lettre morte. Les faits: dans son message du 23 octobre 2013 (!), le Conseil fédéral avait avancé le chiffre de 80 000 conjoints touchant un double revenu qui étaient pénalisés par l'impôt fédéral direct, alors que le Département fédéral des finances (DFF), en 2018, estimait leur nombre à 450 000. Le 21 juin 2019, le Conseil fédéral, s'appuyant sur un arrêt du Tribunal fédéral, a donc décidé d'invalider l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage». Il veut soumettre au Parlement un message additionnel relatif à l'objet 18.034 «loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)». En effet, pour les couples mariés à la retraite disposant de doubles revenus, cette «discrimination fiscale» reste fatale.

Une déduction fiscale accordée aux retraités pour les frais supplémentaires engendrés par la progression inexorable de l'informatique s'impose.

On objecte qu'Internet fasse partie des besoins de base dans la vie. A ce titre, il ne peut être déduit des im-

pôts. Toutefois, des prestataires publics comme privés sont toujours plus nombreux à exiger que leurs clients communiquent avec eux via Internet. Certaines offres ne sont accessibles que sur la Toile; il arrive que des réductions ne soient pas accordées aux commandes passées par un canal traditionnel. Pour les personnes âgées, il est donc de plus en plus judicieux d'être connecté si elles veulent pouvoir bénéficier pleinement des offres modernes en termes de formation, d'aide ou de sécurité. Sans connexion WLAN pour mobile, PC ou tablette, elles leur passent sous le nez! A bien des égards, il serait donc pertinent d'accorder aux retraités – qui ne peuvent décompter de frais professionnels – une réduction fiscale pour le raccordement à Internet, p. ex. un forfait de 300 à 500 francs. Et surtout, il s'agirait d'un signal clair en faveur de la stratégie visée de Suisse numérique!

Postface: Le message suivant nous est parvenu juste avant la clôture rédactionnelle :

Lors de sa séance du 14 août 2019, le Conseil fédéral a adopté le message complémentaire relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille), qui vient compléter son message de mars 2018 (18.034). Le message complémentaire présente des estimations actualisées et de nouvelles estimations.

Il appartient donc maintenant au Parlement, de faire en sorte que cet objet politique ne traîne pas plus longtemps !

Merci d'avoir participé au sondage des lecteurs

Le premier magazine commun signé par le CSA, l'ASA et la FARES est paru en février 2019. Dans le cadre de ce premier numéro, les lectrices et les lecteurs ont été priés de participer à un sondage. Une personne sur dix a renvoyé la carte-réponse.

Les résultats sont très nets: les trois quarts des sondés trouvent le contenu bon, voire très bon. Le layout est jugé bon, voire très bon par 69% des participants. Neuf réponses sur dix confirment qu'un magazine commun est utile et intéressant et que ce nouveau support doit remplacer les bulletins d'information des différentes organisations. Dans ce contexte, il ne s'agit pas seulement d'économiser des coûts, mais aussi de créer des synergies. Par ailleurs, la présentation claire des opinions est considérée comme un atout. Si la forme imprimée est prise en compte, 39% des sondés souhaiteraient néanmoins une version électronique.

L'éditeur ainsi que l'équipe de rédaction «La voix des seniors» remercient toutes les personnes qui ont répondu de leur précieuse participation.

Reinhard Hänggi, rédacteur CSA

Il faut de nouveaux modèles de financement!

Margareta Annen, Rédactrice ASA

Comment les personnes âgées peuvent-elles continuer à vivre chez elles et qui paie quoi ? C'est à ces questions que s'est consacrée la Journée d'échange Erfa de ProSenior Berne, qui s'est tenue le 7 mai 2019 à Thoune. Principales constatations: il ne faut pas faire de distinction entre le suivi et les soins médicaux, et de nouveaux modèles de financement sont nécessaires.

Pour la 15^{ème} fois déjà, ProSenior Berne a organisé, en collaboration avec la section cantonale de Pro Senectute, une Journée d'échanges. Dédiée au thème «Comment les personnes âgées peuvent-elles rester à la maison?», la manifestation a attiré à Thoune quelque 300 représentantes et représentants des communes, des organisations de seniors et des institutions. Divers spécialistes ont exposé leur point de vue et des intervenants, présenté leurs projets.

La pauvreté chez les personnes âgées va croître

«La vieillesse a subi un phénomène de déstandardisation», selon Eveline Widmer-Schlumpf. L'ancienne Conseillère fédérale est aujourd'hui présidente du Conseil de fondation de Pro Senectute Suisse. Dans ce contexte, les besoins sont multiples et variés, notamment dans le domaine de l'habitat. Par ailleurs, l'aspect financier se pose souvent en arrière-plan. En effet, beaucoup d'octogénaires ne peuvent dépenser que la moitié du

loyer actuel d'un appartement moderne. «La pauvreté chez les personnes âgées va croître», s'inquiète-t-elle. La présidente est en outre convaincue que les robots vont s'inviter dans notre quotidien. «Ils ne remplaceront pourtant jamais les humains et ne peuvent que les compléter», constate-t-elle, soulignant l'importance, à l'avenir également, d'une formation solide pour le personnel mais aussi du bénévolat. Or, il convient d'améliorer les conditions pour permettre de concilier travail volontaire et professionnel. Afin de garantir un suivi à la maison moins lourd financièrement, elle plaide en faveur d'un nouveau système de financement, par exemple semblable à celui de l'assurance-maternité. «Ce système doit renforcer la cohésion entre les générations, et non constituer un obstacle», a poursuivi E. Widmer-Schlumpf. Elle a parlé d'un «défi de taille qui présente toutefois des solutions».

Il ne faut pas accorder une importance différente aux soins et au suivi

Riccardo Pardini, collaborateur scientifique à la Haute école de travail social (FHNW), a attiré l'attention, dans son état des lieux, sur la question du suivi des personnes âgées, qui couvre tout l'éventail des soins médicaux (Cure) au soutien quotidien (Care). «Au niveau politique, on leur accorde une importance différente», déplore-t-

il, enchaînant avec l'exemple frappant d'une personne grabataire. «L'accompagner aux toilettes est un acte payé alors que la conduire à la salle commune ne l'est pas.»

Ruedi Winkler, président de l'association KISS Suisse, a parlé de l'aide entre voisins avec compensation du temps consacré, suggérant des pistes pour établir une société coopérative voire une association. François Höpflinger a présenté, avec sa touche d'humour habituelle, plusieurs exemples de possibilités d'habitat pour les seniors dans différentes communes et régions. A l'instar d'E. Widmer-Schlumpf, il a mis en avant le problème que pose la question financière, car «en Suisse, il manque des logements sociaux».

Evelyn Hunziker, directrice-adjointe du «Kompetenzzentrum Alter», le Centre de compétences «Veillesse» de la ville de Berne, a dépeint la politique du 3^{ème} âge pratiquée par la capitale. Ursula Hari, du Secrétariat 60+ Frutigland, et Rudolf Schorer, du Conseil des Aînés de Kandersteg, ont montré à travers des exemples pratiques les efforts engagés dans l'Oberland. «L'important est d'appliquer les idées des seniors et d'estimer le travail bénévole», a conclu E. Hunziker.

La manifestation était animée par Yvonne Hofstetter et Randolph Page (ProSenior Berne), tandis que JuchARTE assurait l'accompagnement musical.



Eveline Widmer-Schlumpf
Présidente de Pro Senectute
en discussion avec une participante
au congrès

Photo: Irmgard Bayard

Les opportunités de contribuer à façonner la société

Fabienne Bachmann, vice-présidente ASA, et Margareta Annen, rédactrice ASA



Dans les années voire les décennies à venir, les baby-boomers vont arriver à l'âge de la retraite. Les gens vivent non seulement plus longtemps, mais une grande partie d'entre eux auront la chance de profiter d'une plutôt bonne santé et la possibilité de façonner cette «nouvelle» liberté, selon leurs propres besoins.

Les personnes âgées n'ont jamais disposé d'un tel éventail de possibilités pour façonner leur vie selon leurs envies après la période d'activité professionnelle. Les seniors peuvent s'adonner à un loisir, découvrir le monde et, surtout, contribuer à surmonter les défis actuels et à venir que réserve notre société.

Comment? Auto-responsabilité, équité entre les générations, compatibilité économique et écologique. Que faut-il pour que la voix des seniors soit écoutée? Dans l'idéal, un engagement dans la société. Pour ce faire, il existe toute une série de pistes, notamment en s'engageant dans une association, une fédération, une autorité ou une organisation d'intérêt général, culturelle ou environnementale.

L'entraide entre voisins, au sein de la famille ou les soins aux proches représentent d'autres moyens.

Un tel engagement est synonyme de donnant-donnant, et offre moult possibilités

- de faire la connaissance de personnes intéressantes,
- de nouer des liens amicaux,
- de ne pas s'isoler et
- de rester mobile, entre autres exemples.

Un engagement, quel que soit le domaine, renforce l'estime de soi et maintient en forme, tant sur le plan physique que mental. Il aide aussi à lutter contre la démence.

Il est par ailleurs prouvé que de tels engagements sont essentiels au bon fonctionnement et à la cohésion de notre société. Les seniors – et surtout ceux qui arrivent à l'âge de la retraite – ne devraient-ils pas montrer le bon exemple et œuvrer en faveur de l'environnement ou de tout autre domaine bénéficiant à la collectivité ?

L'union fait la force!

Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses, en bien comme en mal.

Nos ancêtres ont largement contribué à notre confort. Pour de nombreux septuagénaires et leurs aînés, il était et reste normal de s'engager dans la société. La balle est maintenant dans le camp des jeunes retraités. A eux d'apporter leur contribution pour le bien des générations à venir et de préserver un environnement de qualité.

Chaque phase de la vie offre la possibilité de recommencer à zéro

Rita Süssmuth

Anc. Ministre allemande de la famille, des seniors, des femmes et de la jeunesse



Réchauffement climatique – Pourquoi nous menons une action judiciaire

Pia Hollenstein, ancienne Conseillère nationale du groupe Les Verts



L'objectif de réduction d'ici 2020 garanti par la loi suisse sur le CO₂ est insuffisant pour limiter le réchauffement climatique à un maximum de 2°C. Selon des analyses scientifiques incontestées, la réduction devrait être de 25% à 40%. Les opportunités de réductions manquées ne peuvent que très difficilement être rattrapées par la suite. C'est d'autant plus vrai pour l'objectif de 1.5 degré qu'il faudrait viser selon l'accord de la Conférence de Paris sur le climat qui s'est tenue il y a peu.

Un réchauffement de plus de 2°C conduirait très vraisemblablement à une «perturbation anthropique dangereuse du système climatique». En s'en tenant à son objectif climatique actuel, la Confédération viole donc la Constitution fédérale (principe de précaution et droit à la vie) ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et prend un risque que nous, les Aînés pour la protection du climat, jugeons inadmissible en ne poursuivant pas l'objectif des 2 degrés. Elle remplit de manière insuffisante son devoir de

protection envers nous et ne garantit pas nos droits fondamentaux, alors que cela devrait constituer sa contrepartie à notre respect de son autorité.

Les raisons de notre action

Le réchauffement climatique provoque incontestablement des canicules plus fréquentes et plus intenses. En raison de la chaleur, les gens tombent malade et meurent de manière prématurée. Nous, les personnes âgées, sommes le groupe de population le plus fortement touché par l'augmentation des canicules, car les atteintes à de notre santé et notre mortalité sont particulièrement élevées. C'est pourquoi nous lançons une action en justice contre l'Etat. L'Office fédéral de la santé publique écrit à ce sujet: «C'est surtout chez les personnes du troisième âge que [...] le cœur et les vaisseaux sont fortement sollicités, l'équilibre hydrique est bouleversé, la pression artérielle augmente, le pouls s'accélère et la personne s'essouffle. Déshydratation, hyperthermie, crampes de chaleur, épuisement, évanouissement et coup de chaleur sont les conséquences de ces problèmes de régulation thermique.

Les personnes âgées sont le groupe de population le plus concerné par les canicules

L'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de l'environnement écrivent encore que: «Durant l'été 2003, la mortalité a fortement augmenté dans cette frange de la population [c'est-à-dire chez les personnes âgées].» (Citation issue de la brochure de l'OFSP «Protection contre la canicule. Les trois règles d'or». (De nouvelles informations

sont régulièrement publiées sur le site Internet de l'OFSP)

De plus, des recherches sur des canicules antérieures, telle que celle de l'été 2003 qui a occasionné plus de 70'000 décès supplémentaires, indiquent que les femmes âgées sont plus fortement touchées que les hommes. Nous, les Aînés pour la protection du climat, avons donc un intérêt légitime à ce que l'Etat prévoie au moins les actions nécessaires à atteindre l'objectif des 2 degrés et protège ainsi notre existence et notre santé.

Nous savons bien sûr que les hommes âgés, les personnes malades et les enfants en bas âge souffrent aussi des vagues de chaleur et d'autres conséquences climatiques. En nous focalisant sur le fait qu'il est avéré que les femmes âgées sont particulièrement touchées, nous augmentons les chances de réussite de notre recours; et tout le monde y gagnera. La plus grande part de responsabilité dans le réchauffement climatique incombe aux habitants des pays occidentaux. Nous devons assumer nos responsabilités par rapport aux personnes vivant dans les régions les plus durement touchées par les sécheresses, les inondations et les cyclones.

Nous ne sommes pas seuls

Des actions comparables ailleurs dans le monde servent de modèle à notre action en justice: les décideurs n'en faisant pas assez pour limiter le réchauffement climatique à un niveau représentant le moins de danger possible, de plus en plus de personnes saisissent la justice. En Hollande, près de 900 citoyens ont mené une action judiciaire contre l'Etat avec la Fondation Urgenda, et elles ont gagné en première instance.



Klimaerhitzung - Warum wir klagen (Fortsetzung Seite 4)

Le tribunal a contraint l'Etat à limiter plus fortement que prévu ses émissions de gaz à effet de serre, de 25 à 40% par rapport à 1990, alors qu'une réduction de seulement 17% d'ici à 2020 était prévue. Les Pays-Bas ont fait appel de ce jugement novateur. Aussi dans d'autres pays comme les États-Unis, la Norvège et les Philippines, des civils et diverses organisations entament des procédures juridiques, parce que le reste n'a servi à rien et que des droits fondamentaux sont directement menacés.

Procédure

- Mi-août 2016, nous avons créé l'association des «Aînées pour la protection du climat», composée de personnes directement concernées par la question.
- Le 25 octobre 2016, nous avons présenté, à Berne, notre plainte au public, avant de la remettre symboliquement au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).
- Le 25 novembre 2016, nous avons lancé l'action judiciaire officielle en faveur du climat, adres-

sée à la Confédération par voie écrite.

- Le 26 avril 2017, le DETEC a répondu à notre requête. Ce département a décidé de ne pas y donner suite.
- Le 23 mai 2017, les Aînées pour la protection du climat ont décidé, lors d'une Assemblée générale extraordinaire, de déposer une plainte contre la décision du DETEC auprès du Tribunal administratif fédéral.
- Le 26 mai 2017, une délégation des Aînées pour la protection du climat a remis personnellement notre plainte au Tribunal administratif fédéral, à St-Gall.
- Le 07.12.2018, notre plainte a été rejetée de la part de ladite instance.
- Le 16.01.2019, nous avons décidé à l'unanimité en Assemblée générale extraordinaire de nous adresser au Tribunal fédéral.

Le 21.01.2019, une délégation des Aînées pour la protection du climat a remis personnellement notre plainte au Tribunal fédéral, à Lausanne.

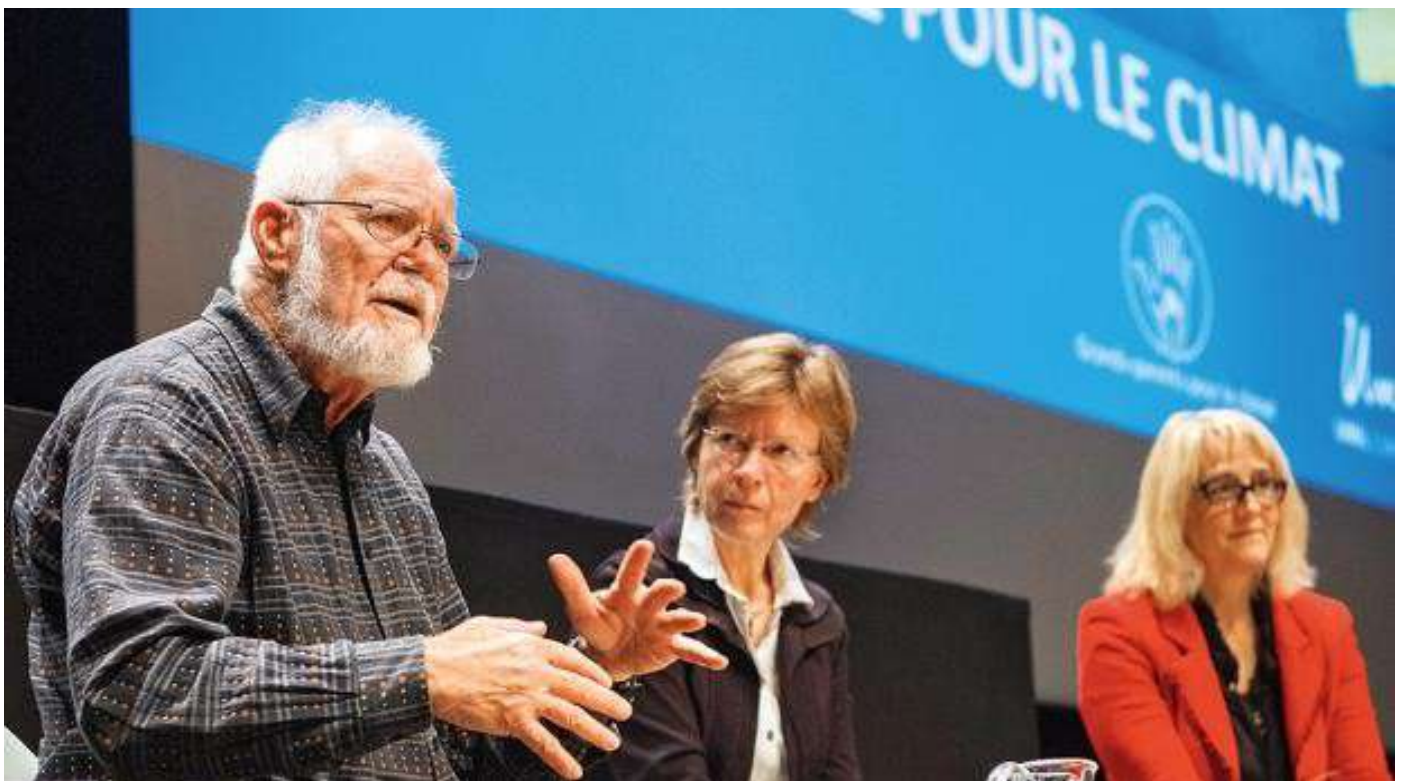
Revendications

Nous exigeons un examen judiciaire indépendant de la politique climatique. Notre but est que l'Etat remplisse à nouveau son devoir de protection à notre égard et qu'il poursuive un objectif climatique suffisant pour prévenir une dangereuse perturbation du système climatique. Par ailleurs, nous exigeons un arsenal plus complet de mesures, qui soient adaptées à cet objectif, ainsi qu'une meilleure mise en œuvre de celles ayant déjà été adoptées.

L'action judiciaire en faveur du climat est un projet mené par les Aînées pour la protection du climat. Nous bénéficions du soutien de Greenpeace Suisse ainsi que d'autres organisations.

**Nous devons agir
dans la mesure de
nos forces**

Martine Rebetez
Criminologue, UNIL



Les grands-parents s'engagent pour le climat ! Prof. Jacques Dubochet, Prix Nobel Suisse et Prof. Martine Rebetez, Climatologue, lors d'une conférence sur la climat à Lausanne.

Le groupe du quatrième âge est-il intégré dans notre société?

Liselotte Lüscher, membre du Comité FARES



Courant 2017, l'idée a germé que la FARES devait se pencher sur le groupe du quatrième âge, et elle a reçu le soutien, au printemps, de la co-présidence nouvellement élue. La première séance du groupe de travail Grand âge a ainsi été organisée en décembre 2017. Il s'est rapidement avéré que le groupe ne voulait pas se contenter de rassembler et d'évaluer les informations et textes existants mais entrer en contact direct avec des personnes très âgées vivant en Suisse.

Nous avons lancé le projet préliminaire «Discrimination du quatrième âge», afin de déterminer si une enquête plus large au sein des organisations-membres de la FARES pouvait s'avérer utile. Un spécialiste, la sociologue Anna Borkowsky, sous contrat avec la FARES pour un mandat de conseil, a pu être consultée pour cet avant-projet. Les personnes auxquelles le groupe s'est adressé étaient très enclines à se laisser interviewer; nous avons été étonnés de n'essayer aucun refus !

Entretiens ouverts

Pour le but poursuivi, nous avons fixé l'entrée dans le grand âge à la quatre-vingtième année – étant donné que la science n'a pas donné de définition exhaustive à ce sujet. Les dix personnes interrogées, cinq femmes et cinq hommes, étaient âgées entre 80 et 94 ans. Pendant l'année 2018, nous avons mené des entretiens ouverts en suivant un fil rouge puis rédigé des résumés de

ces interviews. Anna Borkowsky a commencé par établir un synopsis thématique qui a été examiné par le groupe de travail, puis un rapport exhaustif validé par ce dernier, qui sera présenté au Comité de la FARES.

Outre les résultats provenant des dix entretiens, le rapport comporte des données statistiques et des conclusions issues de recherches sur le quatrième âge. Fait intéressant: fin 2017, le nombre des plus de 80 ans vivant en Suisse avait bondi de quelque 200 000 personnes en trente ans. Il y a deux ans, cette tranche de la population représentait 5,1% des ressortissants du pays. D'après les recherches, les personnes actuellement très âgées présentent une «biographie standard»: 90% des femmes et 95% des hommes ont été mariés une fois, et 89% d'entre eux ont eu des enfants. Tel est également le cas de la plupart des personnes que nous avons interrogées. La situation économique de nos participants est certes inégale, mais aucun d'eux ne peut être qualifié de pauvre, quoique des recherches datant de 2017 aient montré que le risque de pauvreté au quatrième âge est plus élevé chez la femme. Le sexe fort est moins concerné par le problème.

Fossé numérique au sein du quatrième âge

Si elles ont fini par être formulées, les éventuelles expériences discriminatoires n'ont été mentionnées que sur demande expresse. Souvent, les sondés ont cherché à les justifier, voire ne les ont pas taxées de discriminatoires. Les différentes situations de vie sont frappantes parmi les personnes interrogées, qui sont souvent liées à la question de la santé. Même chose pour l'intégration sociale, étant donné que la mobilité réduite a un impact sur les contacts sociaux. Nous avons été étonnés par le fait que les disparités dans l'utilisation des médias modernes et de la technique sont si marquées. Le fossé numérique au

sein même du quatrième âge semble plus grand qu'entre le quatrième âge et les jeunes.

Le rapport de 16 pages, qui devrait être publié à l'occasion de l'Assemblée des délégués FARES de novembre 2019, évalue minutieusement, en sus d'une rubrique statistique/scientifique, les entretiens et tente de tirer des conclusions. Le projet aura-t-il une suite? Si oui, laquelle? Ces points seront débattus et tranchés à la FARES.



Les soins de demain aux personnes âgées: plus d'humain, moins de technologie

Elsbeth Wandeler, infirmière diplômée ES et experte en politique des soins



Pour comprendre l'évolution des soins aux personnes âgées, il convient de se pencher sur le lien entre les développements sociaux et leur impact sur les seniors. Les institutions dédiées aux soins aux personnes âgées sont en fait toutes récentes dans l'histoire de l'humanité.

Pendant des générations, quiconque avait besoin de soins en vieillissant était épaulé par sa famille. Cette pratique était répandue jusqu'aux temps modernes, parce que la plupart des gens mouraient de maladie, d'accident ou de faim avant même de s'affaiblir. Les soins aux personnes âgées n'étaient pas considérés comme une mission sociale mais comme une tâche incombant à la famille. Or, la société a changé avec la révolution technique, l'invention de la machine à vapeur et le développement du chemin de fer. De nouveaux types de postes sont apparus dans les villes. Les structures

familiales traditionnelles ont commencé à disparaître. En milieu urbain, les personnes âgées ont alors été de plus en plus livrées à leur sort. S'occuper des personnes nécessitant des soins est ainsi devenu du ressort de la société.

Que peut proposer la technique?

A la révolution technique a succédé la révolution numérique, avec l'invention de l'ordinateur et d'Internet. Ce changement rythme aujourd'hui notre vie, et le domaine de la santé n'est pas épargné. Les nouvelles technologies détermineront les soins de demain aux personnes âgées. Le suivi par des robots fera partie de notre quotidien.

L'étude Take Care du GDI montre déjà quelles possibilités la technique nous offrira. Le nombre de places nécessaires en centres médico-sociaux diminuera, étant donné que nous pourrions rester autonomes à la maison avec le soutien de la technique, des connexions multiples et d'une surveillance numérique.

Exemple fictif

Madame Dupont vit seule chez elle mais a de plus en plus besoin d'aide. Très âgée, elle refuse absolument l'idée d'entrer en maison de retraite – l'autonomie à tout prix, telle est sa devise. Elle s'est fait implanter une puce reliée à une plateforme numérique. Toutes ses biodonnées et le déroulement de sa journée y sont enregistrés. Madame Dupont lit, confortablement installée dans un fauteuil. C'est alors que la puce identifie

une modification des valeurs sanguines de la vieille dame: son taux de glycémie chute, et elle se déshydrate. Il est clair que Madame Dupont doit manger et boire. La plateforme transmet les analyses à une cuisine centrale où Madame Dupont se fait préparer un repas équilibré à son goût. C'est un drone qui le lui livre à domicile. Son téléphone mobile indique à Madame Dupont qu'un repas vient de lui être déposé, et peut-être remarque-t-elle alors qu'en fait, elle a faim. Il s'agit d'un simple exemple de ce que peuvent offrir les possibilités techniques, mais la question qui reste sans réponse est de savoir si c'est ce que nous espérons.

Que faut-il faire ?

Nous avons besoin de concepts globaux qui placent l'être humain et non la technique au centre des préoccupations. Des formes de soutien humain et numérique doivent se compléter, dans l'intérêt des patients. Il faut une mise en réseau de toutes les offres (logements protégés – soins infirmiers à domicile – maisons de retraite et qu'elles englobent toute la chaîne du suivi et des soins. Ces institutions ne doivent pas se faire concurrence mais plutôt collaborer sous l'autorité d'une direction structurelle. Cette chaîne des soins doit aussi englober l'offre diverse et variée de l'aide entre voisins, afin de stimuler le réseau social des personnes âgées, toutes générations confondues.



L'Oscar du travail en faveur des personnes âgées

Rudolf Garo, SSR-Delegierter



L'Eulen-Award 2019 sera décerné le 29 novembre à Lucerne. Il s'agit d'un prix récompensant des projets innovants promouvant la qualité de vie des personnes âgées en Suisse. En remettant comme distinction un couple de chouettes, symbole de sagesse, la Fondation generation-plus honore le travail de particuliers ou d'associations et entend encourager d'autres personnes ou entreprises à leur emboîter le pas.

Les membres du Conseil de fondation sont convaincus que des initiatives personnelles visant à garantir une existence digne en vieillissant doivent impérativement flanquer les services publics de base. Bisannuel, l'award

sera décerné pour la septième fois cette année. Figurent à ce jour sur la liste des lauréats, la société *Netzwerk Innovage.ch*, composée de 150 spécialistes retraités qui mettent leurs connaissances et leurs expériences au service d'organisations à but non lucratif; les marraines bénévoles de *MUNTERWEGS*, qui aident des parents en difficulté et leurs enfants à faire leurs devoirs; les *Lesementoren Suhr*, qui épaulent, en dehors des cours, les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'expression; l'organisme de réclamation *AlterEgo*, *Association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées*, qui fournit également un travail bénévole et représente un interlocuteur utile dans des situations conflictuelles; la table ronde *Runden Tisch zum Thema Demenz* rassemblant des proches, des spécialistes du terrain et des chercheurs qui élaborent des recommandations pour le suivi au domicile de personnes atteintes de démence; *Mind Care* – une organisation des soins infirmiers fournis à domicile de Berne –, qui intègre activement les proches dans le suivi de patients atteints de démence; les jeunes seniors du projet *Mobil im Alter*, qui analysent l'environnement dans lequel habitent des personnes d'un âge avancé et leur montrent où résident les dangers d'accidents; la campagne *Potenzial 50plus*, lancée en 2015 en Argovie, qui entend

quant à elle mobiliser la population en faveur d'une *réorientation professionnelle – la qualification compte, pas l'âge*.

Il va de soi que les lauréats 2019 ne sont pas encore connus. Un jury composé de personnalités issues de la science et de la pratique, sous la houlette d'Albert Wettstein, ancien médecin de ville à Zurich, aura toute liberté de manœuvre par rapport au Conseil de fondation pour déterminer les gagnants.

Ne manquez pas un tel rendez-vous! Organisée tous les deux ans, la manifestation rassemble le gratin du mouvement des Seniors, avec des représentantes et représentants des parlements, des autorités, de la science, des institutions de soins, des organisations de seniors, sans oublier des anciennes et anciens lauréats. Elle célèbre, autour d'un apéritif, le précieux engagement – souvent bénévole – apporté en faveur des personnes âgées. Il s'agit également d'une excellente plateforme de contacts et d'échanges.

Toni Bortoluzzi, président du Conseil de fondation, est l'hôte de l'événement. De plus amples renseignements sont disponibles depuis la mi-août sur le site www.generationplus.ch, où se trouve également le formulaire d'inscription.

Congrès d'automne du CSA, un thème brûlant: **Vielliesse et pauvreté!** Mardi, 5 novembre 2019, Maison des Congrès, Bienne

En Suisse, le nombre de personnes âgées qui doivent vivre avec très peu de marge de manœuvre est en constante augmentation. Une des raisons est que les rentes et pensions sont insuffisantes pour couvrir le coût de la vie. En outre, d'autres facteurs sont responsables de difficultés financières importantes. (lire aussi l'Editorial, p.2)

Le Prof. Dr. Carlo Knöpfel approfondira dans son intervention les causes possibles de telles difficultés. D'une part, il montrera l'origine et le développement de telles situations. D'autre part, il proposera également des solutions.

Thomas Vollmer de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) informera sur les objectifs et l'importance de l'assistance sociale en Suisse.

Le thème réunira également des politiciens. Au cours de la table ronde, ils apporteront leur vision et leur approche des solutions à ces problèmes de société.

Le dépliant d'invitation pour le Congrès d'automne 2019 du CSA peut être téléchargé à l'adresse www.ssr-csa.ch.

Reinhard Hänggi, rédacteur CSA

